## 12504/24

## ASSEMBLÉE NATIONALE

**SÉNAT** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 01 octobre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat le 01 octobre 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un procureur européen du Parquet européen

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes